

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1883-1884.

Projet de Loi portant approbation de conventions relatives à des échanges et à des cessions d'immeubles entre l'État et des particuliers.

(Voir les n^{os} 128 (2 annexes) et 184, session 1883-1884, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Sont approuvées les conventions suivantes, savoir :

1^o A. L'échange du 2 octobre 1883, de deux terrains domaniaux, quai Van Dyck, à Anvers, mesurant 17^{m²}.20, contre une parcelle, au même lieu, contenant 1^{m²}.35 et appartenant à M^{me} Louise Wolfs, épouse Huigens, à Anvers ;

B. La cession du 22 octobre 1883, de deux terrains contenant ensemble 6^{m²}.79, quai Plantin, à Anvers, au profit de M^{me} Eulalie-Jeanne Snyders, épouse de M. Van Gestel, en échange d'une parcelle d'une contenance de 0^{m²}.6, située rue du Coude-Tordu ;

C. L'échange du 20 février 1884, de 17^{m²}.37 de terrains de l'Etat, sis à Anvers, quai Plantin, contre une parcelle, au même lieu, d'une contenance de 0^{m²}.29, appartenant à M. André Nottebohm, propriétaire, à Anvers ;

2^o La cession du 21 septembre 1882, au profit de M. Joseph Du Bois, propriétaire, à Bruxelles, de la mitoyenneté du mur d'un hangar du chemin de fer, à Anvers ;

3^o La vente du 6 septembre 1882, à la ville de Blankenberghe, des bâtiments et terrain de la caserne de gendarmerie, en cette commune, d'une contenance de 9 ares 15 centiares ;

4^o La vente du 16 octobre 1883, en exécution de la loi du 28 juillet 1871, au

profit des héritiers de MM. Louis-Antoine Royon-Hertoghe et Charles Meynne, d'un terrain des dunes, à front de la digue promenade ouest, à Ostende, d'une contenance de 54 ares 41 centiares 92 milliars ;

5° L'échange du 18 juillet 1882, d'un terrain domanial de 39 ares 33 centiares, situé à Bruges, contre un autre de 85 ares 37 centiares, au même lieu, appartenant à la ville de Bruges ;

6° La transaction des 10 janvier et 28 février 1883, pour mettre fin à une instance engagée relativement à une servitude de passage qui était réclamée par MM. Pierre Capouillet et Vincent Normand, négociants à Mons, sur un terrain domanial au dit lieu ;

7° L'échange des 19 juin 1882 et 9 juin 1883, de terrains à Liège, en vue de l'agrandissement de la station de Liège-Vivegnis ;

8° L'échange du 24 décembre 1883, d'une parcelle de 13 ares 2 centiares de la forêt d'Hertogenwald, contre un terrain de 20 ares 40 centiares, à Membach, appartenant à M. Camille Gillieaux ;

9° L'échange du 28 août 1882, d'un terrain domanial, à Marloie, contenant 9 ares 78 centiares, contre un autre de même étendue, au dit lieu, appartenant à MM. Henry, Paul-Alphonse et Charles ;

10° La convention du 5 juillet 1883, portant transaction avec la fabrique de l'église de Lisogne et abandon au profit de celle-ci d'une terre à Lisogne, mesurant 1 hectare 27 ares, et provenant de l'ancienne cure de cette localité ;

11° La convention du 6 mars 1884, relative à la remise à la ville d'Anvers de deux terrains provenant de la voie supprimée du chemin de fer Hollando-Belge ;

12° La transaction du 29 février 1884, conclue avec M. Jean-Baptiste De Groef, propriétaire à Bruxelles, au sujet d'un terrain domanial acquis par lui ;

13° La convention du 2 mars 1883, ayant pour objet la location à la ville d'Ostende de 7 hectares 8 ares de terrains des dunes, affectés à un champ de courses ;

14° La convention du 11 avril 1884, modifiant les conditions du contrat du 11 juillet 1873 portant cession d'un terrain à la ville de Blankenberghe ;

15° Le contrat du 13 juillet 1883, conclu avec M. Piers de Raverschoot, pour l'échange d'un terrain domanial à Heusden et Melle ;

Et 16° l'acte du 8 avril 1884, constatant la cession, au profit de la ville d'Ypres, de terrains domaniaux provenant des anciennes fortifications.

Bruxelles, le 12 mai 1884.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) J. DESCAMPS.*

*Le Secrétaire,
(Signé) LÉON D'ANDRIMONT.*